

## RAPPORT DE LA COMMISSION ENTRETIEN DU COLLEGE DU CHEMINET RELATIF A LA RENOVATION DES FACADES DU COLLEGE DU CHEMINET (PRÉAVIS NO 13-2012)

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Sur convocation de la Municipalité, la Commission "Entretien du collège du Cheminet", composée de Pascal Affolter, Stéphane Zürcher, Jean-Pierre Monachon, Gérald Sanschy, Nicolas Borgeaud, Claude Meylan et Pierre Zurbrügg s'est réunie le mardi 24 avril 2012 dans la maison communale en présence des municipaux Yvan Rochat et Isabelle Gay-Crosier.

Avant de discuter le préavis, M. Rochat nous invitait à nous rendre au collège du Cheminet afin de nous montrer l'état de la façade à rénover et de nous décrire les travaux prévus.

### **Etat de la situation**

Selon les informations qui nous ont été transmises, la façade en question a été refaite en 1995 dans le cadre de la rénovation complète du collège. Lors de ces travaux des plaques de polystyrène expansé de 10 cm d'épaisseur ont été collées sur les anciens murs. Ensuite un treillis d'armature et un crépi ont été collés directement sur l'isolation pour protéger cette dernière contre les intempéries et pour donner au bâtiment un aspect minéral.

Sur place, nous avons pu constater que le crépi présente aujourd'hui un état de dégradation avancé avec des grandes parties décollées et quelques endroits arrachés. Cette dégradation, apparue après seulement 17 ans, serait due à une mauvaise application de la colle ce qui a provoqué un décollement des plaques d'isolation entraînant à son tour la fissuration et le décollement du crépi.

### **Travaux prévus**

Pour réparer ses dégâts une meilleure fixation des plaques d'isolation et la réfection complète du crépi s'avère nécessaire. Dans les travaux envisagés par la Municipalité, il est prévu de monter un échafaudage, d'arracher le crépi et treillis existant, de fixer les plaques de polystyrène mécaniquement à l'aide de tampons spéciaux et de refaire l'enduit de finition. Pour profiter de l'échafaudage en place il est également prévu de faire contrôler et éventuellement remplacer les joints la verrière. Ces travaux pourront se faire pendant les vacances scolaires cet été.

### **Financement**

Le montant des travaux est estimé à Fr. 73'000.-. Il est prévu financer cet investissement par recours à l'emprunt et de l'amortir sur 10 ans. Etant donné que le collège du Cheminet, dont la commune de Penthalaz est propriétaire, est utilisé par l'école, les frais engendrés par ces travaux seront reportés sur les charges d'exploitation à payer par l'ASiCoPe.

### **Avis de la commission**

Bien que la nécessité de ces travaux nous parait évidente, nous étions surpris de constater que des considérations d'économie d'énergie n'ont pas été prises en compte.

Etant donné de la nature des travaux c. à d. la mise à nu de l'isolation, il nous parait indispensable d'étudier l'opportunité de renforcer l'isolation thermique de la façade réparée.

Un assainissement énergétique qui consisterait à ajouter 10 à 12 cm d'isolation supplémentaire permettrait:

1. de mettre cette partie du bâtiment aux normes d'aujourd'hui et éviter de devoir refaire la façade d'ici 10 à 15 ans pour des questions légales;
2. de réaliser des économies d'énergies qui devraient diminuer les charges de chauffage;
3. de pouvoir toucher des subsides du "Programme bâtiment" à hauteur de Fr.30.-/m2 soit environ Fr.7'200.-.

Lors de notre visite sur place nous avons pu constater qu'un assainissement de ce type nécessiterait également des travaux annexes comme le remplacement des tablettes de fenêtres et le déplacement de la descente d'eau.

Malheureusement nous n'avons pas pu avoir des informations concernant la faisabilité et le surcoût que représente un rajout d'isolation. Toutefois nous pensons qu'il est indispensable d'étudier cette variante car elle ne devrait pas être trop coûteuse (env. 15'000.- à 20'000 de surcoût selon nos estimations) et elle s'inscrirait dans une politique durable. En cas de réticence de la part d'ASiCoPe, ces travaux pourraient également être amortis sur une durée 15 à 20 ans afin de ne pas trop charger leur budget.

## Conclusions

Pour toutes ces raisons, la commission vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

- **tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis N° 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012,**

## Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 13 - 2012, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. **de renvoyer le préavis n°13-2012 pour étude complémentaire**
2. **de charger la Municipalité d'étudier la faisabilité d'un assainissement énergétique des façades du collège du Cheminet.**

Le rapporteur:

P. Zurbrügg



---

Les membres:

P. Affolter



---

S. Zürcher



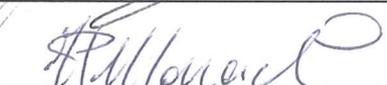
---

G. Santschy



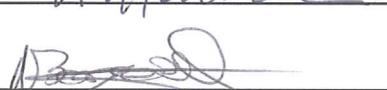
---

J.-P. Monachon



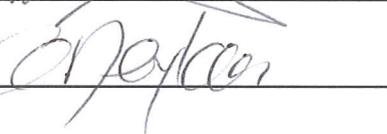
---

N. Borgeaud



---

C. Meylan



---

Penthaz, le 07 mai 2012